



## Inclusive Governance for Resilience (IGR)

<b>Objet:</b>	Demande de candidature (RFA)
<b>Titre de l'opportunité:</b>	Campagnes de sensibilisation sur les délégations spéciales dans les régions des Hauts Bassins, Cascades, Centre Sud et Centre Ouest
<b>Date d'émission:</b>	8 Aout 2023
<b>Date d'échéance des questions :</b>	22 août 2023
<b>Date de clôture:</b>	30 Aout 2023

Par le présent appel à projet, Inclusive Governance for Resilience (IGR), financé par U.S. Agency for International Development (USAID), et sous le leadership de Creative Associates International, Inc. (Creative), sollicite votre aide pour mettre en œuvre des activités à l'appui de la description du programme fournie à la section A de la pièce jointe 1. La description du programme dans le présent appel à projet peut être mise à jour périodiquement pour tenir compte de tout ajustement apporté à la stratégie du programme.

Des subventions sont attribuées aux candidats éligibles et responsables dont les activités proposées répondent le mieux aux objectifs du programme. Pour être admissible à une subvention, le candidat doit satisfaire aux conditions d'éligibilité décrites à la section C et soumettre une candidature complète en respectant les instructions de soumission décrites à la section D. Aout

Une organisation éligible intéressée à présenter une demande de financement dans le cadre de cette opportunité est encouragée à lire attentivement le présent appel à candidature afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences en matière de soumission de candidature et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a bien reçu l'appel à candidature provenant d'Internet. IGR n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Une candidature doit être soumise directement à IGR en utilisant l'une des méthodes suivantes : a) par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions du Programme (<https://smart.fluxx.io>), b) par courrier électronique à [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com), ou c) physiquement à Rue 14.54 quartier 1200 résidences, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite de candidature indiquée ci-dessus.

Toute question concernant le présent appel à candidature doit également être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication susmentionnées. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions/clarifications énoncée ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais d'une modification du présent avis.

La publication du présent appel à projet ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas non plus IGR à payer les frais exposés par un demandeur potentiel lors de la préparation/soumission de la demande. Tous les coûts de préparation/soumission sont à la charge du demandeur. Toutes les demandes soumises sont aux risques et périls du demandeur.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,

Karl Jean-Louis  
Chief of Party  
Inclusive Governance for Resilience

---

**Pièces jointes**

**Pièce jointe 1** : Demande de candidature

**Pièce jointe 2** : Modèle d'application technique

**Pièce jointe 3** : Modèle de budget

**Pièce jointe 4** : Provisions

**Pièce jointe 5** : Certifications

## **Pièce jointe 1: Demande de candidature (RFA)**

### **A. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

#### **1. Objectif**

L'objectif du programme est de contribuer à la communication et à une meilleure connaissance et compréhension par les citoyens sur les rôles et responsabilités, le fonctionnement ainsi que leurs contributions à la réussite des missions des délégations spéciales dans les communes des Régions des Hauts Bassins et des Cascades, du centre Sud et du Centre Ouest.

#### **2. Contexte**

Creative Associates International et son partenaire de mise en œuvre, Lutheran World Relief (LWR), ont commencé la mise en œuvre de l'activité Inclusive Governance for Resilience (IGR) financée par l'USAID au Burkina Faso. Ce programme de cinq ans vise à renforcer la gouvernance locale au Burkina Faso et la relation entre les citoyens et le gouvernement. À ce titre, le programme est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- **Objectif 1** : Le gouvernement du Burkina Faso, en particulier au niveau local, peut fournir de manière efficiente et efficace des services pour répondre aux besoins de ses communautés.
- **Objectif 2** : les citoyen(ne)s, les organisations et les groupes locaux et communautaires ont la capacité de défendre leurs intérêts et de communiquer de manière constructive avec les responsables gouvernementaux.
- **Objectif 3** : Les citoyen(ne)s et l'État s'engagent régulièrement dans un dialogue productif.

Au cours de cette année, IGR a obtenu l'approbation et l'accompagnement de USAID pour l'expansion du projet en "approfondissant ses investissements actuels dans le soutien à la gouvernance locale et en élargissant la portée géographique du projet" pour inclure les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, et potentiellement le Centre-Ouest et le Centre-Sud.

Dans ce contexte, sept (17) nouvelles communes ont été identifiées pour bénéficier de l'accompagnement du projet. Il s'agit spécifiquement des communes de Bobo-Dioulasso, Pèni, Toussiana et Houndé dans la région des Hauts-Bassins ; des communes de Banfora, Douna et Sindou dans la région des Cascades des communes de Koudougou, Tenado, Poa, Leo, Sapouy, cassou, des communes de Managa, Béré, Pô, Tiébélé dans la région du Centre Sud.

Le présent programme est prévu être déroulé dans ces nouvelles communes et concernera de manière spécifiques les communes suivantes

- **Région des Cascades (3 Communes)** : Banfora, Douna et Sindou
- **Région des Hauts Bassins (4 Communes)** : Bobo-Dioulasso, Pèni, Toussiana et Houndé
- **Région du Centre Ouest (6 Communes)** : Koudougou, Tenado, Poa, Leo, Sapouy, cassou
- **Région Centre Sud (4 Communes)** : Manga, Béré, Pô, Tiébélé

L'approche de Creative pour l'IGR se concentre sur des solutions adaptées et locales aux défis de gouvernance auxquels sont confrontées les municipalités partenaires dans les Huit régions du Burkina Faso. L'approche de gouvernance transformationnelle de l'IGR se concentre sur le changement du paradigme de gouvernance, passant d'un modèle d'offre et de demande à un modèle de responsabilité et de succès partagés. Il s'agit précisément d'un système qui réintègre les relations entre et parmi les institutions de l'État et les acteurs locaux afin d'assurer une prestation de services réactive ; qui dote les citoyens des compétences et des ressources nécessaires pour demander des comptes aux gouvernements ; et qui renforce le contrat social entre les gouvernements locaux et les citoyens afin de stopper l'infiltration de groupes extrémistes violents.

Compte tenu des derniers développements au niveau politique de janvier 2022, marqués par des changements institutionnels avec la dissolution des conseils municipaux élus et le processus de mise en place des délégations spéciales, qui se veut participatif et inclusif, l'IGR a jugé nécessaire d'accompagner ledit processus afin de renforcer la compréhension de ce mécanisme au niveau municipal et communautaire, et ainsi renforcer la cohésion

et la stabilité sociale en permettant aux gouvernants et aux gouvernés de trouver et animer des cadres qui leur permettent d'interagir de manière régulière et efficace.

En outre, afin de contribuer à une fourniture de service efficace au profit des populations, il est important que les exécutifs communaux aient une bonne connaissance des Partenaires en présence dans leurs communes respectives ainsi que des types et domaines d'action de ces partenaires.

Au profit des populations et pour une meilleure veille citoyenne, il est intéressant que les populations aient une bonne connaissance du rôle des Délégations Spéciales en matière de fourniture de services publics.

En effet, il est clair que la réussite des missions actuelles des Délégations spéciales passe par la contribution de l'ensemble des acteurs partie prenante du système de gouvernance au niveau local et dépend de la capacité de l'ensemble de ces acteurs à assumer leurs rôles et responsabilités, toute chose qui implique la définition des règles, processus et procédures qui permettent à ces acteurs de dialoguer de manière efficace.

Aussi, IGR tirera leçons des riches expériences de mise en œuvre d'activités similaires dans les Régions du Nord, du Centre-Nord, du Sahel et de l'Est pour mieux orienter et accompagner la mise en œuvre du programme dans les Régions des Cascades et des Hauts Bassins.

A cet effet, l'IGR entend mobiliser et financer au moins une et au maximum deux organisations pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans le cadre de l'accompagnement de délégations spéciales par les communautés dans l'exécution de leurs missions dans les régions IGR et les communes partenaires précitées.

### 3. Objectifs

*Objectif 1:* S'assurer que les citoyens et citoyennes des communes d'intervention de IGR dans les Hauts Bassins et les Cascades disposent d'informations précises et opportunes sur les rôles et responsabilités ainsi que les types et/ou formes de services publics offerts par les communes

*Objectif 2:* Permettre aux citoyens et citoyennes de connaître et s'approprier les mécanismes et les cadres réglementaires et efficace d'aide à l'interaction et à travers lesquels ils tiendront les gouvernants locaux plus redevables et ainsi amener les citoyens et citoyennes à contribuer au dialogue constructif inclusif et participatif autour du fonctionnement des délégations spéciales

*Objectif 3 :* Permettre aux Délégations Spéciales et aux partenaires techniques et financiers présents dans la commune de mettre en place et d'animer des cadres de concertations, d'échanges et d'information autour d'une synergie d'action dans la fourniture de services publics;

*Objectif 4 :* Améliorer la fourniture de service public aux populations en leur permettant d'avoir une meilleure connaissance sur le maillage des partenaires techniques et financier ainsi que leurs axes et domaines d'intervention

### 4. Activités illustratives

Étant donné que les délégations spéciales ont déjà été mises en place, cet appel à candidature recherche des candidats pour proposer des activités de sensibilisation des populations des communes du programme IGR sur les Délégations Spéciales, leurs domaines d'intervention, leurs rôles et responsabilités. Ces activités devraient permettre également d'informer les populations sur les cadres réglementaires et pratiques à travers lesquels les populations interagissent avec les Gouvernants locaux et les tiennent redevables. Ces activités doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs pour qu'ils participent au processus en toute connaissance de cause dans un esprit d'inclusion garant de la cohésion sociale. Ces activités pourraient inclure :

- Organiser des échanges avec les parties prenantes.

Les réunions entre les parties prenantes et les intervenants permettront de discuter des problèmes, d'identifier les éventuels goulets d'étranglement et de se mettre d'accord afin d'assurer la réussite dans un fonctionnement efficace des délégations spéciales.

Avec les ONGs et autres partenaires présents, les réunions permettront in fine de mettre en place un cadre permanent d'échanges et d'informations autour de l'efficacité et la célérité dans la fourniture de services publics

Les types d'activités peuvent inclure, mais ne sont pas limités à:



- Organiser des assemblées communautaires (village/quartier) - Les assemblées communautaires sont souvent des cadres idéaux pour échanger sur la vie de la cité mais surtout sur les propositions. Ces assemblées peuvent être organisées dans le cadre de la sensibilisation à la mise en place de délégations spéciales dans le cadre de la mobilisation pour la participation communautaire mais surtout pour la cohésion sociale.
- Organiser des conférences publiques dans les lycées et autres établissements d'enseignement secondaire et supérieur - Les élèves et étudiants constituent un groupe dont le niveau d'instruction permet de comprendre facilement l'objectif de la décentralisation et les enjeux liés au choix des collectivités locales. Aussi, ce groupe est constitué pour la majorité de jeunes hommes et femmes dont la prise en compte de leur aspiration à la gouvernance n'est plus à démontrer. Ainsi, la sensibilisation à travers des conférences de ce groupe sur le processus de mise en place des délégations spéciales, la composition ainsi que leur rôle et responsabilité pourrait en faire des relais efficaces auprès des communautés.
- Campagnes de sensibilisation de masse: Les messages adaptés sur le processus de mise en place des délégations spéciales, leur composition ainsi que leur rôle et leur responsabilité, les types de services publics fournis, les ONGs et partenaires techniques et financiers présents ainsi que les domaines et thématiques d'informations seront transmis par le biais de campagnes multimédias visant à informer tous les citoyens, en s'efforçant tout particulièrement d'atteindre les personnes traditionnellement marginalisées des processus politiques, notamment les femmes rurales, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, etc. et celles dont l'accès au multimédia est limité. Les types d'activités se veulent créatives et innovantes, et peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :
  - Organiser des émissions radiophoniques - Ces émissions radiophoniques d'information visent à fournir aux citoyens et citoyennes, en français et dans les langues locales, des informations précises, opportunes et transparentes sur les processus de mise en place des délégations spéciales, leur composition et leur rôle et responsabilité selon les textes en vigueur, les types de services publics fournis, les ONGs et partenaires techniques et financiers présents ainsi que les domaines et thématiques d'informations.
  - Caravanes, théâtre communautaire et activités des crieurs publics itinérants - Ces activités peuvent se dérouler dans des lieux publics, des marchés, des yaars, etc., en essayant stratégiquement d'atteindre les couches de la population qui n'utilisent pas la radio ou d'autres formes de médias traditionnels ou sociaux.

Lutter contre la désinformation et les fausses informations autour des délégations spéciales – Compte tenu du manque d'informations qui circulent actuellement sur le processus de mise en place de ce mécanisme, les nominations, les rôles et les responsabilités de ses membres, la désinformation et/ou la mal-information sont susceptibles de se répandre tout au long du processus et entraver, par conséquent, la cohésion sociale. Par conséquent, des messages et des campagnes de sensibilisation peuvent être particulièrement nécessaires pour contrer la propagation de récits faux et s'assurer que les citoyen(nes) reçoivent des informations exactes et sont outillés pour déceler les fausses informations.

## B. INFORMATION SUR LE SUBVENTION

### 1. Législation habilitante

Toute attribution effectuée dans le cadre du présent appel de demandes est autorisée conformément au Cooperative Agreement récompense entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et U.S. Agency for International Development (USAID).

### 2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées

La valeur totale d'une subvention varie généralement de 11,820,00 XOF à 29,550,000 XOF. Toutefois, étant donné que le montant d'une attribution est sujet à négociation, le montant de l'attribution finale négociée peut être compris ou non dans cette plage.

**IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

### 3. Période de performance

La durée d'exécution d'une subvention est généralement moyenne 3-9 mois cependant, la durée réelle est basée sur les exigences du programme et sujette à négociation. La date de début des attributions résultant du présent appel de demandes sera celle de leur signature.

### 4. Mécanismes d'attribution

La décision finale concernant le mécanisme de subvention reposera sur une évaluation par IGR du risque et de la capacité du demandeur avant l'attribution. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité du demandeur à gérer une, IGR peut choisir de retirer le demandeur de sa candidature ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution les plus courants émis par IGR sont des attributions à montant fixe et des attributions en nature. Dans le cadre des subventions à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un boursier après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des attributions en nature, IGR : a) effectue des paiements pour le compte du bénéficiaire et/ou b) achète/fournit des biens et des services pour le compte du bénéficiaire.

IGR peut également choisir d'attribuer une subvention à un boursier dans les cas suivants : a) le demandeur démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

## C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE

### 1. Candidats éligibles

Pour être admissible à une subvention dans le cadre de cette opportunité, un candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous :

Organisations de la Société civile,  
Organisations à base communautaire,  
Organisations professionnelles

En outre, le demandeur doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois et le statut locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le demandeur peut toujours être admissible à une subvention si elle démontre la preuve de ses efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas facultative ou réalisable.

### 2. Partage des coûts ou comparaison des coûts

Le partage des coûts n'est pas requis dans le cadre de la présente possibilité de financement.

### 3. Limite sur le nombre d'applications

Une organisation éligible peut soumettre une application par région ou une application pour deux régions au maximum. Veuillez noter que l'émission de cet appel à candidature n'engage en aucun cas Creative à payer les coûts supportés par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une demande

## D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION

### 1. Contenu et forme de la candidature

Une demande doit être soumise en deux parties distinctes : a) demande technique et b) demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le demandeur doit utiliser les modèles fournis dans les pièces jointes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de l'appel de demandes et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en anglais. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

## 2. Conseils et assistance pour la soumission

IGR peut fournir des indications au demandeur pendant la préparation de la demande. Cependant, lorsqu'une telle orientation est proposée, le rôle de IGR se limite à faciliter le processus de candidature, à s'assurer que les activités proposées contribuent aux objectifs du programme énoncés dans la section A et à concevoir conjointement les activités avec le demandeur. La préparation effective des applications techniques et financières est sous la responsabilité stricte du demandeur.

## 3. Méthode de soumission

IGR préfère recevoir les candidatures par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : [smart.fluxx.io/apply/igr](https://smart.fluxx.io/apply/igr)

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

IGR reconnaît que la connectivité Internet et / ou l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de faire une demande de financement via le portail en ligne. Dans de tels scénarios, le demandeur peut soumettre ses applications techniques et financières séparément par courrier électronique à [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou en copie papier ou électronique au représentant du IGR attribué au demandeur. Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le candidat devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à présenter une candidature, il doit contacter service des subventions par courrier électronique à [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou par téléphone à.

## 4. Conditions d'enregistrement pour le financement du gouvernement américain

Pour être admissible à l'attribution dans le cadre de la présente sollicitation, des ONGs peuvent être amenées à obtenir un numéro identifiant unique d'entité (UEI- Unique Entity Identifier). Les candidats doivent s'inscrire dans le System for Award Management (SAM) afin d'obtenir un UEI, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Un UEI est un identifiant unique, alphanumérique à 12 caractères, émis et maintenu par SAM.gov, qui vérifie l'existence d'une entité au niveau mondial. L'UEI est l'identifiant officiel du gouvernement utilisé pour les subventions fédérales américains. Les candidats doivent s'enregistrer dans SAM avant de faire une demande d'attribution pour être pris en considération par l'USAID. Les candidats doivent maintenir un enregistrement SAM actif tant qu'ils ont une subvention active. Les exigences de 2 CFR 25 ne s'appliquent pas à certaines catégories de subventions. En outre, l'Agence peut exempter certaines subventions des exigences du 2 CFR 25.

IGR n'émettra aucune récompense à un candidat tant qu'il ne s'est pas conformé aux exigences applicables. Le processus d'inscription pouvant prendre plusieurs semaines, les demandeurs sont encouragés à s'inscrire rapidement. Veuillez noter que le fait de s'inscrire tôt ne constitue en aucun cas un engagement de la part de IGR de remettre une subvention.

## 5. Restrictions de financement

Le candidat qui reçoit une subvention en vertu du présent appel de demandes est tenu de s'assurer que les coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par le programme doivent faire l'objet d'un nom IGR cours des négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remsubventionnera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

## 6. Questions et réponses

Pour toute question concernant le présent appel de demandes doivent d'abord être adressées au représentant IGR attribué au demandeur. Vous pouvez également adresser vos questions au "Service des subventions" par courrier électronique à l'adresse IGR-Grants@crea-igr.com ou par téléphone à l'adresse.

## E. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE

### 1. Processus d'examen des demandes

Application technique sera examiné par le personnel du programme principal de IGR pour assurer que les activités proposées contribuent aux objectifs du programme dans la section A du demandeur ci dessus. Simultanément, IGR évaluera la demande de coûts du demandeur en ce qui concerne le caractère raisonnable des coûts, l'attribution et l'admissibilité. Lors de ces examens, le demandeur peut être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre à des questions de clarification. Cependant, IGR se réserve le droit d'attribuer sans demander de précisions ni de détails supplémentaires dans une candidature.

Le chef de parti ou le délégué autorisé prend la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu de la RFA.

### 2. Evaluation préalable à l'attribution

Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. À cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'une subvention dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

IGR terminera la capacité préalable à l'attribution et l'évaluation des risques pendant le traitement des demandes techniques et financières du demandeur. IGR se servira des résultats pour déterminer les responsabilités et, le cas échéant, sélectionner le mécanisme d'attribution approprié.

### 3. Conflit d'intérêt

Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures pour faire en sorte que le personnel ne IGR pas de conflits d'intérêts ou l'apparence d'un tel avec toute organisation / personne qui présente une demande en réponse à cet appel de demandes. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si elle-même, son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier membre non rémunéré d'un conseil d'administration) de toute organisation ayant soumis une demande d'examen par IGR. Le personnel de IGR ne doit ni solliciter ni accepter de gratifications, de faveurs ou d'objets de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

## F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU SUBVENTION

### 1. Administration de l'attribution

Toute attribution résultant du présent appel de demandes sera administré conformément au Cooperative Agreement entre Creative et USAID et les dispositions standard figurant à l'appendice 4 du dossier de sollicitation.

## 2. Rapport

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour tout subvention résultant du présent appel de demandes. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants :

- Rapport (s) mensuel (s) avec mises à jour des activités pour la période de référence, photos des activités du projet, problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

S'il vous plaît noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et/ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

## 3. Revenu du programme

Tout revenu généré par une subvention octroyée dans le cadre de cette sollicitation doit être immédiatement signalé au service des subventions du programme et sera évalué et négocié au cas par cas.

## 4. Marquage et marquage et conformité environnementale

S'il est sélectionné pour l'attribution, le candidat devra se conformer à toutes les exigences de marquage, de stratégie de marque et de conformité environnementale applicables stipulées dans le Cooperative Agreement entre Creative et USAID. Ces exigences seront expliquées au demandeur lors des négociations préalables à l'adjudication et incluses dans le document d'attribution finale.

**Inclusive Governance for Resilience se réserve le droit de financer  
n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**



**CREATIVE**

IGR

RFA-IGR-1816

**Pièce jointe 2: Modèle d'application technique**

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire de candidature complet qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne pouvez pas utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle de candidature technique fourni en pièce jointe à la présente demande de propositions.



**Pièce jointe 3: Modèle de budget**

Pour soumettre votre demande de coût, veuillez préparer un budget pour votre projet en utilisant le modèle de budget inclus en tant que pièce jointe séparée au présent appel de demandes, puis chargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complète du portail de subventions SMART. Si vous ne pouvez pas utiliser le portail en ligne, incluez votre budget proposé dans votre soumission hors ligne au service des subventions du programme.



CREATIVE

IGR

RFA-IGR-1816

**Pièce jointe 4: Provisions**

Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines

[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab_1.pdf)

Dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non gouvernementales

[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat_1.pdf)

## **Pièce jointe 5: Certifications**

### **A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il / elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple:

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement à la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se présenteraient lorsqu'il existe des situations de conflit que le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou perçus se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de partie du projet auquel la récompense est associée pour discuter de la question.

### **B. AUTRES CERTIFICATIONS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, un candidat retenu devra signer les *attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.

Karl Jean-Louis

Chief of Party

Inclusive Governance for Resilience